



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-019

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2023

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / AP-HP Sorbonne Université**

75-2023-01-09-00001 - Arrêté de délégation de signature de Madame Christine WELTY, directrice générale du Groupe hospitalier APHP.Sorbonne Université regroupant les sites de Charles-Foix, Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon, Trousseau et La Roche-Guyon (8 pages)

Page 3

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Secrétariat**

75-2023-01-06-00011 - Additif à l'arrêté de subdélégation de signature de M.S.SCOTTO Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Paris (4 pages)

Page 12

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-01-09-00001

Arrêté de délégation de signature de Madame  
Christine WELTY, directrice générale du Groupe  
hospitalier APHP.Sorbonne Université  
regroupant les sites de Charles-Foix,  
Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine,  
Tenon, Trousseau et La Roche-Guyon

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université  
regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon,  
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Pauline MAISANI**, directrice adjointe à la directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,
- **M. Aurélien MOLLARD**, secrétaire général du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, dans le champ d'attribution de Christine WELTY déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**ARTICLE 2** :

Délégation de signature est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, développement durable et logistique, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des achats, logistique et développement durable) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice adjointe chargée des projets et de la transformation, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des projets et de la transformation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions ;

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité,  
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources humaines et attractivité) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, F et G) ;
- **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice adjointe, chargée de la qualité, gestion des risques et expérience patients,  
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la qualité, gestion des risque et expérience patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E, G, H) ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint chargé des ressources financières,  
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources financières) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F) ;
- **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur adjoint chargé de la recherche et de l'innovation,  
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et innovation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : points 4, 5 et 6).
- **Mme Pascale LEMASÇON**, coordonnatrice générale des soins,  
à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux, et tous actes correspondant à ses fonctions (coordonnatrice générale des soins) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe I) ;
- **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et services numériques,  
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et services numériques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, D, E : à l'exception des points 3 et 8 , G : à l'exception des points 2 et 3 et paragraphe J) ;
- **M. Olivier TRÉTON**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération,  
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires et ressources médicales, coopération) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et F).

### **ARTICLE 3 :**

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon,  
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine,  
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;
- **Mme Julie LAIGRE**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild,  
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

- **Mme Pauline MAISANI**, directrice du site Pitié-Salpêtrière,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur des sites Trousseau et La Roche-Guyon,

à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

#### **ARTICLE 4 :**

##### **Direction des achats, logistique et développement durable**

En cas d'empêchement de **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe chargée des achats, du développement durable et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne-Gaëlle DANIEL et Mme Anne-Emmanuelle THOMAS**, directrices adjointes et adjointes à la directrice des achats, du développement durable et de la logistique (paragraphe C : En matière de contrat et de conventions, points 1, 2, 3 et 4 ; En matière d'actes unilatéraux ; En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2 et 4 ; paragraphe E : points 1 et 4) ;
- **Mme Hammolay SO, Mme Nazéha KROZIZ, M. Jean François DAMANE et M. Fabrice BENIN**, chargés de mission, **Mme Lydie MAUDIEU et M. Christophe STEPHANO**, ingénieurs, **M. Marc BIGOT, M. Emmanuel CLAUDIN et M. Pascal RENOULEAUD**, techniciens supérieurs hospitaliers, **M. Michaël BOISNOIR, M. David BORGAT et M. Philippe VERDIER**, techniciens hospitaliers (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1) ;
- **Mme Hammolay SO**, chargée de mission (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1 et 2 ; paragraphe E, point 1 et 4) ;
- **M. Serge FLASQUE**, ingénieur en chef (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C : En matière de contrat et de conventions, points 1, 2, 3 et 4 ; En matière d'actes unilatéraux ; En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2 et 4 ; paragraphe E : points 1 et 4).

##### **Direction des ressources humaines et attractivité**

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Charles ARANDEL et Mme Anne-Gaëlle CHABOD**, directeurs adjoints, **Mme Julia SAUTEREY**, chargée de mission, adjoints à la directrice des ressources humaines et attractivité (paragraphe A, B, F et G : points 4 et 5) ;
- **M. Bruno BISIAUX, Mme Catherine EL KAIM, Mme Solène LAMBERT et M. Philippe RENAUD**, attachés d'administration hospitalière, **Mme Cécile CHAUVAT-BOUËDEC**, cadre supérieur de santé, **Mme Bénédicte BALOCHE**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe A, B, F et G : points 4 et 5) ;
- **Mme Hafida AMANI**, adjoint des cadres hospitalier (paragraphe A, B, F : points 1, 2 et 6, G : points 4 et 5, uniquement pour le site Charles Foix) ;
- **Mme Oulimata NDOYE-FELTRIN et Mme Nathalie OWENS**, adjoints des cadres hospitaliers, (paragraphe A, B et F) ;
- **Mme Naïma BOUKELLAL**, cadre supérieur de santé, pour les matières correspondant à ses fonctions ;

- **Mme Véronique BOULBEN**, attachée d'administration hospitalière (paragraphe A, B, F : points 1, 2 et 6) ;
- **M. Thomas GAUTIER**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe B : points 1 à 21, 25, 26, 30, 31, 35 et 37 et paragraphe F : point 6) ;
- **M. Christian DELIER**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe B : points 1 à 22, 26, 27, 31, 32, 36 et 38 et paragraphe G : point 6) ;
- **Mme Sarah BALTAZE**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe B : point 6) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Pierre FEREC et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H).

### Direction de la qualité, gestion des risques et expérience patients

En cas d'empêchement de **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice chargée de la qualité – gestion des risques et expérience patients, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Paul RÉMOND**, directeur adjoint, adjoint à la directrice de la qualité – gestion des risques et expérience patients ;
- **Mme Valérie DROUVOT** et **Mme Marie-Annick TRICOIRE**, cadres supérieurs de santé ;
- **Mme Anne RAPPAPORT**, ingénieur hospitalier ;
- **Mme Patricia JOHN-BAPTISTE**, cadre supérieur socio-éducatif ;
- **M. Philippe LEMESLE**, chargé de mission et **Mme Marie LE GUILLOUX**, adjoint des cadres hospitaliers ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Aude GOLDSZTEJN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E, points 1 et 2, paragraphe G : points 2 et 3, paragraphe H).

### Direction des ressources financières

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur chargé des ressources financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pierre MARGAIN** et **Mme Marlène RUAT**, directeurs adjoints et adjoints au directeur des ressources financières ;

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

En cas d'empêchement de **M. Pierre MARGAIN** et de **Mme Marlène RUAT**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Ludivine MALAPART** et **M. Stéphane FERRIER**, attachés d'administration à la direction des ressources financières ;
- **M. Hicham AKOUZ**, chargé de mission à la direction des ressources financières ;

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

### Direction des soins

En cas d'empêchement de **Mme Pascale LEMASÇON**, coordonnateur général des soins par intérim, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins ;
- **M. Nicolas CABÉRO-FLORÉAN**, **Mme Anne-Lise CAMIUL**, **M. Patrick LABOUROT**, et **Mme Fernande ROGER**, directeurs des soins ;

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux et tous les actes liés aux fonctions de Mme Pascale LEMASÇON et ceci uniquement pour les matières (paragraphe I) de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

### Direction des affaires et ressources médicales, coopération

En cas d'empêchement de **M. Olivier TRÉTON**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Claire DE BRITO**, directrice adjointe et adjointe au directeur des affaires et ressources humaines médicales, coopération (paragraphe A et F) ;
- **Mme Delphine DUBARRY, M. Pierre PERES et Mme Stéphanie THERY**, attachés d'administration hospitalière, pour les matières correspondant à leurs fonctions ;
- **Mme Laurence MONIN**, adjointe des cadres hospitaliers, pour les matières correspondant à ses fonctions ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Aurélien MOLLARD et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et F) de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

### **Direction de la recherche et de l'innovation**

En cas d'empêchement de **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur adjoint chargé de la recherche et de l'innovation, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Kévin ATTAL**, adjoint au directeur de la recherche et de l'innovation ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Loïc CARBALLIDO et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et de l'innovation) et uniquement pour les matières (paragraphe F : points 4, 5 et 6) de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

### **Direction des investissements et services numériques**

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services numériques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Eve BOUDON**, ingénieure générale, chargée de la direction des équipements biomédicaux et mobiliers; (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 4 ; 9 et 10 ; paragraphes D et J)
- **Mme Flore CHAUVET**, ingénieure en chef, chargée de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 4, 9 et 10 et en matière d'urbanisme, paragraphes D et J) ;
- **M. Cédric ALLEMAND**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site de Tenon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Corentine CHAUMELY**, ingénieure en chef, chargée de la direction technique du site Saint-Antoine et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Pascal FONTAINE**, ingénieur hospitalier, chargée de la direction technique des sites Trousseau et La Roche-Guyon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Pascal FONTAINE**, ingénieur hospitalier, chargé de la direction technique par intérim du site de Charles-Foix et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Bertrand GUESSANT**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site Pitié-Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Amandine LASALMONIE**, ingénieure en chef, chargée de la Direction des Grandes Opérations du site Pitié Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Fanny LASSERRE**, ingénieure en chef, chargée de la direction technique de la maintenance biomédicale et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et investissement) ;



- **Mme Sylvie CITERNE**, chargée de mission, directrice des systèmes d'information par intérim, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphes D et J) ;
- **M. Cédric VILQUIN**, ingénieur en chef, chargé de la sécurité générale, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de contrats et de conventions, point 2 – en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2, 4 et 7 (en matière urbanisme, demande autorisation administrative et toute déclaration prévue par le code l'urbanisme etc.), paragraphe E en matière juridique, point 5 (dépôt de plainte), paragraphe G, point 4, paragraphes D et J) ;
- **Mme Aude MOLLER-GRASSER**, attachée d'administration hospitalière, chargée du contrôle de gestion, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de qualité d'inventaire physique et les décisions de sorties d'actif mobilier, points 9 et 10).;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE et ceci uniquement pour les matières (paragraphes C, D, E : à l'exception des points 3 et 8 , G : à l'exception des points 2 et 3 et paragraphe J) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

#### **ARTICLE 5 :**

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins ;
- **M. Sabri LOKMANE**, technicien supérieur hospitalier ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Patrick LABOUROT**, directeur des soins ;
- **Mme Nadège LAISMAN**, attachée d'administration hospitalière ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Jérôme HUBIN a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de **Mme Julie LAIGRE**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Anne-Lise CAMIUL**, directrice des soins ;
- **Mme Nathalie BONNET**, attachée d'administration hospitalière ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Julie LAIGRE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles-Foix.

- **Mme Anne-Lise CAMIUL**, directrice des soins ;
- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Julie LAIGRE, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Rothschild.

En cas d'empêchement de **Mme Pauline MAISANI**, directrice du site Pitié-Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES et Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrices adjointes ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Pauline MAISANI a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Pitié-Salpêtrière.

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur des sites Trousseau et La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Geneviève CLOUARD**, directrice adjointe ;
- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Trousseau.

- **Mme Sandy THÉRON**, cadre socio-éducatif ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

## **ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

### **Site Charles-Foix**

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY et M. Yann LHOMMÉ, directeurs adjoints au Siège ;

Mme Françoise ERTEL, directrice IFSI ;

M. Kévin ATTAL, directeur adjoint, Mme Anne-Lise CAMIUL, directrice des soins, Mme Nathalie BONNET, attachée d'administration hospitalière, Mme Céline KILHOFFER, cadre supérieure de santé.

### **Site Pitié-Salpêtrière**

Mme Delphine DUBARRY, Mme Catherine EL KAIM, M. Stéphane FERRIER, Mme Lucie HAMON, Mme Ludivine MALAPART et M. Pierre PERES, attachés d'administration hospitalière, M. Philippe GAULT et Mme Nabila TAIBI, cadres supérieurs de santé, M. Clément DAGONNEAU, cadre de santé.

### **Sites Charles-Foix et Pitié-Salpêtrière**

M. Lyonel VERLEY, directeur adjoint au Siège ;

Mme Agnès PETIT, ingénieur en chef site Robert Debré ;

Mme Hélène de BONNIÈRES, M. Loïc CARBALLIDO, Mme Claire DE BRITO, M. Pierre MARGAIN et Mme Marlène RUAT, directeurs adjoints, Nicolas CABÉRO-FLOREAN et Fernande ROGER, directeurs des soins.

### **Site La Roche-Guyon**

Mme Sandy THÉRON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, M. Yoann BOISSEAU et Mme Magalie LE HARS, cadres de santé, M. Alexis GERMONPREZ, technicien supérieur hospitalier.

### **Sites Rothschild - Trousseau**

Mme Solène LAMBERT, Mme Cécile MARCHAL et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Sylvain HAYEZ et Mme Sophia SEBILLE, cadres supérieurs de santé, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation.

### Site Saint-Antoine

Mme Marlène LEPAGE et Mme Maryline MONTAGNÉ, attachées d'administration hospitalière au Siège ;  
M. Bruno BISIAUX et Mme Nadège LAISMAN, attachés d'administration hospitalière, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Pauline BOST, ingénieur biomédical, Mme Lydie MAUDIEU, ingénieur hospitalier, Mme Patricia JOHN-BAPTISTE, cadre supérieur socio-éducatif.

### Site Tenon

M. Christian DENISE, attaché d'administration hospitalière, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE, ingénieur biomédical, M. Teddy PICANON, ingénieur hospitalier, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier, Mme Martine MECHICHE et Mme Hélène PIQUET, cadres de santé, Mme Bénédicte BALOCHE, adjoint des cadres.

### Sites La Roche-Guyon, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon et Trousseau

Mme Gaïa GANS, directrice adjointe GHU AP-HP.Paris Seine-Saint-Denis ;

M. Renaud PELLÉ, directeur adjoint au Siège ;

M. Charles ARANDEL, Mme Anne-Gaëlle CHABOD, Mme Anne-Gaëlle DANIEL, M. Paul RÉMOND et Mme Anne-Emmanuelle THOMAS, directeurs adjoints, Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, M. Patrick LABOUROT, directeur des soins.

### Tous les sites du groupe hospitalo-universitaires AP-HP.Sorbonne Université

Mme Geneviève CLOUARD, Mme Marie-Pierre FEREC, Mme Aude GOLDSZTEJN, M. Jérôme HUBIN, Mme Pauline MAISANI, M. Aurélien MOLLARD et M. Olivier TRÉTON, directeurs adjoints, Mme Pascale LEMASÇON, coordonnatrice générale des soins.

### **ARTICLE 7 :**

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2022-10-03-00023 du 3 octobre 2022 est abrogé.

### **ARTICLE 8 :**

La directrice du groupe hospitalo-universitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 09 janvier 2023



**Christine WELTY**

Directrice du GHU AP-HP.Sorbonne Université

Direction interrégionale des services  
pénitentiaires de Paris

75-2023-01-06-00011

Additif à l'arrêté de subdélégation de signature  
de M.S.SCOTTO Directeur Interrégional des  
services pénitentiaires de Paris

MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE

DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL

Affaire suivie par

ADDITIF

ARRETE portant subdélégation de signature par Monsieur Stéphane SCOTTO directeur interrégional par intérim des services pénitentiaires de Paris

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n<sup>o</sup> 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n<sup>o</sup> 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu le code des marchés publics •

Vu la loi n<sup>o</sup> 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ,

Vu le décret n<sup>o</sup> 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n<sup>o</sup> 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n<sup>o</sup> 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

SCOTTO

Stéphane

Vu le décret n<sup>o</sup> 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n<sup>o</sup> 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ,

Vu le décret n<sup>o</sup> 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n<sup>o</sup> 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n<sup>o</sup> 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice modifié par le décret n<sup>o</sup> 2010-1667 du 29 décembre 2010 '

Vu le décret n<sup>o</sup> 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris •

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publiés, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et de leurs délégués relevant du ministère de la Justice et des Libertés sur le programme n<sup>o</sup> 309 : "entretien des bâtiments de l'Etat"

Vu l'arrêté du 24 décembre 2009 du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ,

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

2

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2021, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Stéphane SCOTTO, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 10 mai',

Décide :

Article premier : l'article 2 et 5 de l'arrêté 75 2022-07-01-00016 du 30 juin 2022 et modifiés comme suit ;

Article 2 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder , en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personne (titre 2) du programme 107 .

- Mme Jeannie NOAH, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
  - Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Virginie DUMONT, responsable des services administratifs et financiers
  
- **Article 5** : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande), de vérification du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 et tous les autres actes de gestion relatifs aux frais de déplacements.

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris - ADDITIF -  
SCOTTO  
ARRETE portant subdélégation de signature par Monsieur Stéphane

- Mme Jeannie NOAH, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Stéphanie BALDASSI, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- Mme Virginie DUMONT, responsable des services administratifs et financiers

Article 2 : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

Article 3 : L'arrêté 75 2022-07-01-00016 du 30 juin 2022 est modifié par le présent arrêté.

Article 4 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 06 01 2023

Pour le Directeur Interrégionale des services pénitentiaires de  
PARIS,

*Signé*

Stéphane SCOTTO

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris - ADDITIF -  
SCOTTO

ARRETE portant subdélégation de signature par Monsieur Stéphane